

Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

– Le gouvernement d'entreprise	50
– Le contrôle interne	55



5 | Rapport du Président sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise

En application de l'article L.225-68 du Code de Commerce, nous vous rappelons les principes de gouvernement d'entreprise de Somfy SA et vous faisons part des évolutions et des procédures mises en place en matière de contrôle interne et de gestion des risques.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la société et le service de l'Audit interne.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 28 février 2013 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

→ Le gouvernement d'entreprise

Référentiel de gouvernement d'entreprise

La société Somfy SA se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middledenext de décembre 2009 (ci-après le Code Middledenext) disponible sur le site www.middledenext.com.

→ Composition du Conseil de Surveillance

Suite à la démission de Martine Charbonnier à effet du 31 décembre 2012, le Conseil de Surveillance de Somfy SA comprend sept membres :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
Jean-Bernard Guillebert*	Président	15 mai 2007	AG 2013
Jean Despature	Vice-Président	15 mai 2007	AG 2013
Victor Despature	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Xavier Leurent	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Anthony Stahl	Membre	15 mai 2007	AG 2013
Valérie Pilcer*	Membre	18 mai 2011	AG 2017
Michel Rollier*	Membre	15 mai 2012	AG 2018

* Personnalité indépendante selon la définition de l'indépendance retenue par la société.

La liste des autres mandats exercés en dehors de la société Somfy SA est mentionnée dans le rapport de gestion du Directoire au titre des informations requises par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce.

En effet, le Conseil de Surveillance du 27 février 2012 a décidé d'adopter le Code Middledenext en remplacement du Code AFEP/MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées car il a considéré que les recommandations et points de vigilance dont il a pris connaissance étaient mieux adaptés à la société au regard notamment de la structure de son capital avec des actionnaires familiaux détenant plus de 50 % du capital et des droits de vote.

Composition des organes de Direction

La société Somfy est une société anonyme organisée selon la formule « Directoire et Conseil de Surveillance », qui confie au premier organe la direction de l'entreprise sous le contrôle du second.

→ Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance dans les conditions prévues par la loi.

Au 31 décembre 2012, le Directoire est présidé par Paul Georges Despature.

Wilfrid Le Naour – Directeur Général Somfy Participations et Jean-Philippe Demaël – Directeur Général Somfy Activités sont membres du Directoire.

Représentation des femmes et des hommes au sein du Conseil

Le Conseil comprend sept membres dont une femme et respecte la quotité d'une femme au sein du Conseil requise par la législation en vigueur. La société entend bien sûr continuer à respecter les exigences d'application ultérieure de la loi du 17 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance accomplit sa mission de contrôle dans les conditions prévues par la loi.

Il élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Ceux-ci convoquent le Conseil par tous moyens, même verbalement.

→ Indépendance des membres du Conseil de Surveillance

Somfy SA est détenue majoritairement par un groupe d'actionnaires familiaux.

Ainsi que le prévoit le référentiel Middlednext, le Conseil a examiné la situation de ses membres au regard de leur indépendance.

Sur la base des critères d'indépendance proposés par le référentiel Middlednext, le Conseil de Surveillance retient à ce jour qu'un membre indépendant de ce Conseil est un membre qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec Somfy SA ou sa direction, ou avec une société consolidée du groupe Somfy, qui puisse affecter sa liberté de jugement, et répond aux critères suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de Somfy SA ou d'une société du Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de Somfy SA ou de son Groupe, ou pour lequel Somfy SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de Somfy SA ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de Somfy SA au cours des trois dernières années.

Au regard de ces critères, le Conseil de Surveillance a considéré que Valérie Pilcer, Jean-Bernard Guillebert et Michel Rollier peuvent être qualifiés de membres indépendants. Le Conseil a pris note de l'absence de relation d'affaires entretenue entre les membres indépendants et Somfy SA.

Madame Pilcer fait bénéficier le groupe Somfy de son expérience dans les domaines de la finance et du contrôle des risques. Monsieur Guillebert continue à faire bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience dans les domaines de la finance, de la stratégie et du contrôle des risques. Monsieur Rollier fait bénéficier le groupe Somfy de toute son expérience industrielle et internationale acquise au sein du groupe Michelin et notamment dans les domaines de la finance, de la stratégie et du marketing.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille et en conséquence sont porteurs d'une éthique familiale qui renforce le respect partagé du contrat social. Au surplus, leur investissement individuel substantiel les conduit naturellement à privilégier le long terme et donc la pérennité de la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Somfy SA.

→ Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les statuts de la société définissent et précisent les modalités de la composition du Conseil de Surveillance comme indiqué ci-après :

Les membres du Conseil de Surveillance, dont le nombre ne peut être ni inférieur au minimum légal ni supérieur au maximum légal, sont nommés dans les conditions prévues par la loi pour six années.

Tout membre du Conseil de Surveillance sortant est rééligible.

Les fonctions d'un membre du Conseil de Surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de Surveillance.

Nul ne peut être nommé membre du Conseil de Surveillance si, étant âgé de plus de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil de Surveillance dépassant cet âge.

Une fois par trimestre au moins, le Conseil de Surveillance se réunit sur un ordre du jour établi par son Président. Au cours de l'exercice 2012, il s'est réuni quatre fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Lors de chaque réunion ordinaire, le Directoire présente un rapport sur l'activité et les résultats du Groupe et de ses principales filiales pour le trimestre écoulé. Un compte de résultat détaillé et commenté est présenté par le Directoire à l'occasion de chaque clôture semestrielle ou annuelle. Par ailleurs, le Conseil de Surveillance bénéficie également d'une communication mensuelle de l'activité.

Dans un délai de trois mois à compter de la clôture de chaque exercice, les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire sont communiqués au Conseil de Surveillance pour vérification et pour l'arrêt des

comptes semestriels, seuls les comptes consolidés sont établis et soumis à ce délai. Le Conseil présente ensuite à l'Assemblée Générale ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Par ailleurs, le Président du Conseil de Surveillance bénéficie d'entretiens mensuels avec le Président du Directoire sur les principaux sujets d'actualité du Groupe.

Le Conseil de Surveillance demande au Directoire et au Management de fournir toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis.

Conformément à la loi, pour que l'engagement de caution, aval ou garantie soit valablement donné par la société, le Conseil de Surveillance en fixe les conditions au Directoire. Lorsqu'un engagement ne remplit pas ces conditions, l'autorisation du Conseil est requise dans chaque cas.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil, disponible sur le site de la société.

Le règlement intérieur du Conseil comporte également des dispositions destinées à assurer la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

À cet égard, le règlement intérieur prévoit que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du Conseil concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le Conseil ;
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante ;
- ne pas assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts ;
- démissionner de ses fonctions de membre du Conseil.

À défaut de respecter ces règles d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'intéressé pourrait être engagée.

En outre, le Président du Conseil ne sera pas tenu de transmettre au(x) membre(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts au sens du présent paragraphe des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le Conseil de Surveillance de cette absence de transmission.

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

- adoption du Code de Gouvernement d'Entreprise Middledenext en remplacement du Code AFEP/MEDEF ;
- en conséquence du changement de Code de référence, révision du règlement intérieur du Conseil de Surveillance ;
- point annuel sur l'évaluation des travaux du Conseil.

Pour Somfy Activités :

- budget et principaux axes de développement ;
- chaque trimestre, faits marquants par marque et par activité ;
- présentation de la nouvelle organisation ;
- rapport d'étonnement et premiers axes de travail de la nouvelle Directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- évolution du Schéma Directeur Industriel ;
- cession des sociétés i-Blind (Corée) et Klereo (France) ;
- présentation de la stratégie de développement au Brésil ;
- point détaillé sur les activités du Groupe en Chine et notamment de Dooya ;
- point sur la responsabilité sociétale de l'entreprise et sur les travaux réalisés par la Fondation.

Pour Somfy Participations :

- chaque trimestre, faits marquants par ligne de participation ;
- présentation du Business Plan mis à jour ;
- point détaillé sur les lignes de participation : CIAT, FAAC et Pellenc ;
- cession de la participation au capital du groupe Cotherm.

→ Les Comités constitués par le Conseil de Surveillance

Comité d'audit

Concernant le Comité d'audit, la société applique le rapport du groupe de travail de l'AMF présidé par M. Poupard Lafarge sur le Comité d'audit du 22 juillet 2010. Sont notamment suivies les recommandations en termes de présidence du Comité, de compétence des membres et de définition de l'indépendance, d'évaluation et de compte-rendu des travaux, ainsi que les recommandations relatives à l'exercice de ses missions légales.

Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne est également assuré.

En 2012, dans le cadre de sa mission concernant les risques, le Comité d'audit s'est notamment assuré du suivi des risques et de la mise à jour de la cartographie des risques lors d'une réunion exceptionnelle du Comité d'audit au cours de laquelle la Directrice d'Audit interne a présenté ces éléments. Par ailleurs trois risques importants ont été sélectionnés pour une présentation détaillée des plans d'actions auprès des membres du Conseil de Surveillance par les responsables opérationnels des processus concernés.

Depuis la démission du Conseil de Surveillance de Martine Charbonnier à effet du 31 décembre 2012, le Comité d'audit est composé de trois membres : Jean-Bernard Guillebert qui préside ce Comité, Victor Despature et Valérie Pilcer. Jean-Bernard Guillebert et Valérie Pilcer sont indépendants au regard des critères susvisés.

Jean-Bernard Guillebert est compétent en matières financière et comptable eu égard à sa formation académique (HEC) et à son cursus professionnel, pendant lequel il est notamment intervenu en tant que Banquier d'investissement et Directeur des marchés de capitaux dans une grande banque internationale.

Victor Despature a également une compétence dans le domaine comptable. Il est Expert Comptable et Commissaire aux Comptes (Diplômé d'État) et a exercé ces fonctions de 1983 à 2004. Depuis, il a exercé des mandats de Gérance de 2002 à 2006 dans un grand groupe familial en assurant la Présidence du Comité juridique de 2002 à 2008. Il est actuellement membre du Comité de Rémunération depuis 2002. Depuis 2002 également, il anime une ETI dans le secteur de la sous-traitance aéronautique.

Valérie Pilcer, diplômée de l'Ecole des Mines de Paris, a exercé diverses responsabilités opérationnelles à la Société Générale dans les marchés financiers à l'international et à la Direction des Risques Groupe. Elle a ensuite exercé en tant que Chief Risk Officer au sein du groupe Oddo puis en tant que Directeur Général de la société d'expertise indépendante Pilcer & Associés. Elle est aujourd'hui Directrice de la Maîtrise des Risques du groupe MACIF. Elle est compétente dans le domaine financier, avec une expérience soutenue en matière de risques.

Le Comité a pour mission d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Il est également informé des diligences mises en place par les Commissaires aux Comptes dans leur mission d'audit légal des comptes sociaux et consolidés, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise les travaux de l'Audit interne et valide le plan d'audit annuel. Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Au cours de l'exercice 2012, le Comité d'audit s'est réuni cinq fois et le taux d'assiduité a été de 100 %.

Au cours de ces différents Comités d'audit, le Directeur Financier a présenté la situation financière du Groupe, les options comptables retenues, l'exposition aux risques et les engagements hors bilan significatifs ; l'Audit interne a présenté le résultat des audits réalisés et le plan d'audit, les résultats de l'évaluation interne du service et ceux de la mise à jour de la cartographie des risques.

Au cours de l'exercice 2012, une attention particulière a été portée aux conséquences éventuelles de la crise de l'euro et une mission spécifique sur le sujet a été confiée au cabinet Deloitte.

Conformément à l'article L.823-16 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont présenté leur programme général de travail ainsi que les différents sondages auxquels ils ont procédé ; les modifications qui leur paraissaient devoir être apportées aux comptes devant être arrêtés ou aux autres documents comptables, en faisant toutes observations utiles sur les méthodes d'évaluation utilisées pour leur établissement ; les éventuelles irrégularités et inexactitudes découvertes et les conclusions auxquelles conduisaient les observations et rectifications ci-dessus sur les résultats de la période comparés à ceux de la période précédente.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes communiquent chaque année au Comité d'audit une déclaration d'indépendance, et une actualisation des informations mentionnées à l'article L. 820-3 détaillant les prestations fournies par les membres du réseau auquel les Commissaires aux Comptes sont affiliés ainsi que les prestations accomplies au titre des diligences directement liées à la mission.

Concernant les méthodes de travail : conformément aux recommandations de l'AMF, un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'audit d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que d'auditionner la Direction Financière, les Commissaires aux Comptes et le responsable de l'Audit interne.

Chaque procès-verbal du Comité est transmis au Conseil de Surveillance pour qu'il en prenne connaissance.

Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Victor Despature et Jean-Bernard Guillebert (membre indépendant). Il a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel, au moins une fois par an, à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, il s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres a été de 100 %.

Il est rendu compte oralement au Conseil par les membres du Comité de rémunérations des travaux effectués et des avis rendus permettant ainsi au Conseil de préparer et d'éclairer ses décisions en matière de rémunération des mandataires.

Rémunération et avantages des mandataires

→ Principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

La rémunération de ces dirigeants, détaillée dans le rapport du Directoire, est proposée par le Comité de rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale fixe le montant global des jetons de présence.

Le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations : soit 1 100 € par membre et par séance du Conseil de Surveillance, 1 600 € par membre et par séance du Comité d'audit et 1 300 € par membre et par séance du Comité des rémunérations.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit une rémunération spécifique au titre de ses fonctions de Président. Cette rémunération est fixe et elle a été révisée pour la dernière fois par délibération du Conseil du 24 février 2011.

Rémunération des mandataires

Au 31 décembre 2012, la rémunération des membres du Directoire comprend une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.

La part variable est basée sur l'atteinte d'objectifs prenant en compte des critères quantitatifs spécifiques au périmètre d'activité couvert :

Pour le Directeur Général de Somfy Activités, il s'agit de l'évolution du résultat, mesurée par la croissance moyenne du COR sur deux ans ; de la rentabilité des capitaux utilisés, mesurée par le niveau moyen du ROCE sur deux ans ; et enfin du développement de l'activité, mesuré par l'évolution du chiffre d'affaires, et par son différentiel avec l'évolution du chiffre d'affaires d'un panier de références composé de neuf sociétés jugées comparables.

Pour le Directeur Général de Somfy Participations, il s'agit de l'évolution de l'actif net réévalué des participations détenues ; du coefficient de réalisation des budgets annuels ; et enfin de l'amélioration de la structure financière de la branche Somfy Participations.

Pour le Président du Directoire, il s'agit de la performance de chacun des secteurs d'activité Somfy Activités et Somfy Participations, pondérée par la contribution de chaque secteur au résultat net du Groupe. Il s'y ajoute

un critère spécifique mesurant le niveau d'endettement du Groupe.

Ce dispositif s'accompagne de critères qualitatifs. Pour des raisons de confidentialité, le niveau de réalisation attendu pour les critères quantitatifs ainsi que les critères qualitatifs qui ont été prédéterminés ne sont pas rendus publics.

Les autres avantages, approuvés par le Conseil de Surveillance, sont constitués par :

- l'attribution éventuelle de stock-options ou d'actions de performance qui font l'objet d'un rapport spécial prévu par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce. Au cours de l'exercice écoulé, aucun plan d'options ou d'actions de performance n'a été mis en place ;
- un régime de retraite complémentaire additive, dite « Article 39 », pour les membres du Directoire et les Cadres Supérieurs et Dirigeants du Groupe, mis en place par la société CMC SARL. C'est au titre de leur contrat de travail dans cette société, antérieur à leur nomination au Directoire, que Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire, sont bénéficiaires potentiels de ce contrat de retraite ;
- l'avantage en nature constitué par l'usage d'un véhicule de fonction, ainsi que le bénéfice de l'intéressement, de la participation et de l'abondement aux versements personnels effectués sur le PEE en vigueur dans la société CMC SARL. C'est également au titre de leur contrat de travail dans cette société que Jean-Philippe Demaël et Wilfrid Le Naour, membres du Directoire, sont bénéficiaires de ces avantages. Leur valorisation figure individuellement dans le rapport du Directoire, de même que les rémunérations reprises dans ce rapport sont globales et incluent les salaires versés au titre des contrats de travail.

La situation du Président du Directoire est différente puisqu'il ne bénéficie ni de stock-options ni d'actions de performance. Il n'est rémunéré qu'au titre de son mandat, sans aucun autre avantage particulier et ne dispose d'aucun contrat de travail.

→ Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les statuts prévoient les dispositions suivantes :

- tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire ;
- il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou par tous moyens de communication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera, dans cette hypothèse, réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité ;

- le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation ;
- l'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

→ Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de Commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont publiées au paragraphe « Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique » du rapport de gestion établi par le Directoire au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2012.

→ Le contrôle interne

Les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en œuvre par la société

→ Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne, inspiré dans sa pratique du cadre de référence de l'AMF disponible à l'adresse www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Ainsi, il vise à assurer : a) la conformité aux lois et règlements ; b) l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire ; c) le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ; d) la fiabilité des informations financières.

Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

En ce qui concerne la branche d'activité Somfy Participations, il est rappelé que les sociétés dans lesquelles Somfy SA a investi dans le cadre de montages LBO et au sein desquelles elle détient une participation majoritaire sont les sociétés NMP SAS (Zurflüh-Feller) et Financière Nouveau Monde SA (Sirem).

S'agissant d'investissements financiers, l'attention portée par Somfy SA sur ces sociétés concerne en particulier les états financiers des sociétés et notamment, le respect des covenants bancaires ainsi que le suivi de leurs stratégies.

Dans le cas où des zones de progrès dans d'autres domaines sont identifiées par le Management de la société ou Somfy SA, cette dernière propose à la société concernée la mise à disposition de ses ressources ou contacts de façon à contribuer à son développement.

À cet égard, l'Audit interne peut faire partie des ressources prêtées.

En conséquence de ce qui précède, les développements qui suivent portent quasi-exclusivement sur Somfy Activités.

→ Structures de contrôle interne

Conseil de Surveillance

De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société, laquelle est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'Audit interne rapporte au Président du Directoire, et par délégation au Directeur Financier Groupe.

Le service, composé du responsable de l'Audit interne et de trois auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management du groupe Somfy est approuvé par le Directoire et validé par le Comité d'audit. Ce plan d'audit est notamment basé sur une évaluation du niveau de risque de chaque entité et de l'enjeu des thèmes à auditer. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des

recommandations est effectué annuellement. Un reporting est présenté au Directoire et au Comité d'audit.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'Audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Directoire et au Comité d'audit.

→ Éléments principaux du dispositif de contrôle interne

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

Processus stratégique, budgétaire et reporting

L'élaboration du budget s'effectue dans le cadre d'un processus stratégique annuel impliquant toutes les Activités, Business Areas, Business Units ainsi que toutes les Divisions. Celles-ci précisent leurs objectifs essentiels, en ligne avec le cadre stratégique fixé par la Direction Générale.

Le budget global est élaboré dans le cadre d'un processus itératif impliquant tous les acteurs du Groupe. Il résulte de la consolidation des budgets locaux.

Après approbation par la Direction Générale du Groupe, chaque manager devient responsable du respect de son propre budget.

La mesure de la réalisation des objectifs fixés dans les budgets s'effectue à travers un système de reporting mensuel et trimestriel matriciel, qui permet de sortir les résultats selon plusieurs axes (Business Area, Business Unit et Activité). Il comprend des éléments financiers classiques : comptes d'exploitation et indicateurs de bilan, et des indicateurs de performance non financiers.

Le reporting est complété par des rapports stratégiques, et une re-prévision trimestrielle des ventes et des résultats de l'année en cours. Ces éléments de mesure permettent de suivre la réalisation des objectifs et d'apporter les actions correctives, matriciellement et à tous les niveaux de responsabilité (consolidé, Business Areas, Business Units, Activités, Sociétés juridiques, Départements, Services).

Par ailleurs, trois plans à trois ans, en ligne avec la stratégie du Groupe et révisés annuellement, sont pilotés par la Direction. Il s'agit :

- du product master plan qui concerne le développement de l'offre produit ;
- du schéma directeur industriel et logistique en matière de moyens industriels ;
- du schéma directeur des systèmes d'information.

Élaboration des états financiers

Le groupe Somfy a défini un référentiel unique et commun pour ce qui concerne l'enregistrement comptable et financier.

Il se traduit par la définition et l'application à l'ensemble des entités contrôlées d'un plan comptable Groupe ainsi que par la définition et l'application des principales procédures de gestion (stocks, immobilisations, clients, ...) qui sont matérialisés dans le Manuel de Procédures du Groupe diffusé et mis à jour dans l'intranet du Groupe 'Teepee'.

Par ailleurs, le Groupe poursuit sa politique de déploiement de logiciel et d'ERP commun.

La bonne application du plan de comptes, des procédures et de la fiabilité du reporting est contrôlée lors de visites en filiales au moins annuelles, planifiées par les services Comptable et Contrôle de Gestion du siège, dans le cadre des clôtures annuelles ou semestrielles. Elle est également vérifiée lors du processus budgétaire et du reporting mensuel.

L'équipe Groupe en charge de l'élaboration et du contrôle des états financiers est composée de la Direction Financière Groupe et de la Direction Financière Somfy Activités représentée par son responsable et comprenant :

- l'équipe de consolidation ;
- l'équipe centrale de contrôle de gestion.

Cette équipe s'appuie sur les contrôleurs de gestion localisés dans chaque Business Area, qui sont ses relais dans les dix zones géographiques du Groupe.

Par ailleurs, chacune des Activités bénéficie également d'un contrôleur de gestion dédié.

Le Groupe s'attache à animer ce réseau via des meetings internationaux et à une formation continue des comptables et contrôleurs de gestion.

Une attention particulière est portée à l'analyse des risques au travers de la revue des provisions sur actif et pour risques et charges, ainsi que des engagements hors bilan.

À chaque clôture annuelle, les stocks sont vérifiés, soit par le biais d'un inventaire physique complet, soit à travers une procédure physique d'inventaire tournant.

Les comptes clients font l'objet d'analyses de risque crédit pour le calcul des provisions. La société couvre par ailleurs la majorité de son risque par le biais de contrats d'assurance crédit clients, tant en France qu'à l'étranger.

Les achats, ventes et comptes de bilan intra-groupe font l'objet de confirmations mensuelles.

Les montants de stocks provenant du Groupe sont déterminés dans l'ensemble des entités afin d'éliminer les marges internes sur stocks.

Une réunion de pré-clôture est organisée chaque semestre avec le Département Juridique, pour identifier l'ensemble des risques et litiges éventuels ou déclarés

et de calculer, en fonction de l'avancement des dossiers, les provisions pour risques et charges correspondantes. La revue des différents contrats, des cautions, avals et garanties a également pour objet d'identifier les engagements à inscrire hors bilan.

Les liasses de consolidation, incluant : bilan, compte de résultat, l'ensemble des tableaux de flux et les éléments annexes, sont ensuite envoyées au service Consolidation selon un planning prédéfini.

Contrôle des états financiers

Le service Consolidation, après contrôle de l'exhaustivité des informations financières, de la bonne application des procédures de clôture et des retraitements, de la réconciliation des comptes intra-groupe et de la justification de situation nette, procède à la consolidation des comptes dans le logiciel dédié.

Les comptes consolidés sont établis suivant les normes IFRS. Les options comptables retenues ont par ailleurs été présentées au Comité d'audit et validées par celui-ci.

Communication financière

Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière sous l'égide de la SFAF et publiés dans un rapport diffusé sur le site émetteur financier (www.somfyfinance.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

Les autres informations visées par la Directive Transparence, informations trimestrielles et rapports sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise notamment, sont également mises en ligne sur ces deux sites. Les informations ponctuelles relatives à la vie de la société sont présentées au Comité d'audit.

Systèmes d'information

Le progiciel de Gestion intégré BaaN est installé dans la plupart des filiales de distribution, hors zone Asie. Concernant celle-ci, l'ERP Accpac a été majoritairement déployé.

Pour les sociétés dans lesquelles un ERP (BaaN ou Accpac) est déployé, un paramétrage standard est inclus (comprenant plan comptable, suivi analytique et procédures).

La réalisation du budget, du reporting mensuel, de l'analyse de la marge par famille de produits et de la consolidation statutaire est effectuée au sein d'une même plateforme (Hyperion), ce qui permet d'accroître l'homogénéité ainsi que la facilité d'analyse des informations.

Le module BaaN Manufacturing est installé dans les principaux sites de production du Groupe (Cluses, Gray, Zriba, Bologne) permettant un fonctionnement avec un même système d'information intégré avec la logistique et la finance.

D'autre part, les différents centres de développement du Groupe bénéficient de l'outil CrossRoads, un système unique de gestion des données de développement des produits tout au long de leur cycle de vie. Il vise à contribuer à l'efficacité des processus de développement et à l'amélioration de la qualité des produits.

L'année 2012 fut surtout une année de consolidation, après des déploiements importants, et d'amélioration continue sur les aspects de services (disponibilité et sécurité notamment). L'outil Ariane, permettant la gestion et le suivi des engagements au niveau des frais généraux a également été implanté chez Sitem et Simu, après un premier déploiement en 2011 chez Somfy SAS.

Pilotage du contrôle interne

Un service de Contrôle interne existe et a pour missions :

- la maintenance d'un contrôle interne fiable au sein du Groupe : sécurisation et fiabilisation des données financières statutaires et reporting (identification des risques, définition de procédures de contrôle), et la validation des procédures comptables et gestion Groupe, tout en s'assurant de leur faisabilité dans les systèmes d'information ;
- le suivi des missions d'audit interne : revue des rapports d'audit interne, identification des plans d'actions à mettre en place, suivi des plans d'actions ;
- l'organisation d'un plan de sécurisation des clôtures semestrielles : plan de visites des filiales, identification des points d'attention, revue des comptes-rendus de visites et suivi des plans d'actions.

Le pilotage du contrôle interne visant une meilleure connaissance, une communication fluide et un suivi régulier des risques et des contrôles associés est réalisé au travers d'outils dédiés, à savoir notamment :

- un outil d'autoévaluation à destination des filiales, au travers duquel des campagnes peuvent être lancées par l'Audit interne sur des thématiques spécifiques ;
- un outil logiciel dédié au suivi des recommandations, qui permet notamment à l'Audit interne de centraliser l'ensemble des recommandations émises lors des audits réalisés, aux entités auditées de saisir leurs plans d'actions correspondants, et à la cellule Contrôle interne du Groupe de suivre la mise en place de ceux-ci.

L'utilisation de l'ensemble de ces moyens est suivie avec attention par le Comité d'audit, lequel est tenu régulièrement informé des avancées et résultats obtenus.

Depuis 2011, un reporting bi-annuel a été mis en place à destination du Comité Exécutif de Somfy Activités et des managers de toutes les filiales, concernant l'avancement des plans d'action et la résolution des faiblesses identifiées.

Certaines améliorations sont adressées directement par les entités au niveau local et d'autres sont prises en charge en central par le service de Contrôle interne et/ou en collaboration avec la Direction Informatique Groupe.

Le service de Contrôle interne apporte également son concours dans le cadre de projets divers, tels que par exemple la mise en place d'un système pour gérer et suivre les engagements de commandes au niveau de Somfy SAS en 2011-2012.

Enfin le service de Contrôle interne a également en charge le suivi centralisé des risques et la mise à jour de la cartographie des risques, en collaboration avec la Direction de l'Audit interne concernant notamment la méthodologie. D'autres fonctions de l'entreprise sont également impliquées dans ce suivi des risques en fonction des périmètres concernés (plans de gestion de crise, risque incendie, trésorerie, hygiène et sécurité, ...).

Cartographie des risques

Les managers du Groupe sont convaincus que la gestion et le contrôle des risques contribuent à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la société ;
- mobiliser les collaborateurs de la société autour d'une vision commune des principaux risques.

Une première cartographie des risques Groupe a été élaborée en 2005 et est mise à jour régulièrement. Un lien est fait entre les risques présents sur cette cartographie et le plan d'audit interne, lorsque c'est pertinent. Les risques stratégiques sont examinés lors du processus bi-annuel de revue stratégique du Groupe, et les risques opérationnels sont suivis par les instances du Groupe afin de s'assurer de l'existence de plans d'actions. Un propriétaire a été désigné pour chacun de ces risques opérationnels.

Parmi les risques identifiés, le Département Juridique a notamment travaillé sur le risque de fraude externe, suite à des tentatives d'escroqueries par téléphone en 2012 (débutées en 2011) auprès de plusieurs entités du Groupe. Les communautés comptables et controlling de Somfy Activités et les assistantes de Somfy SAS ont été sensibilisées afin d'augmenter la vigilance de chacun.

La cartographie des risques complète réalisée en 2010 et mise à jour fin 2011 sera réexaminée au cours du premier trimestre 2013, notamment via des entretiens avec les principaux managers du Groupe. Une présentation finale sera ensuite faite au Comité Exécutif ainsi qu'au Directoire et au Comité d'audit.

Comité de Trésorerie / Trésorerie Groupe

Le Comité de Trésorerie est composé des personnes suivantes :

- le Directeur Financier groupe Somfy ;
- le Directeur Administratif et Financier Somfy Activités ;
- le Directeur Financier Somfy Participations ;
- le Responsable Financier des holdings ;
- le Trésorier Groupe.

En sont membres de droit le Président du Directoire, et les deux Directeurs Généraux.

Ce Comité se réunit chaque mois afin de remplir son rôle d'observation, de décision et de mise en place de la politique en matière de gestion de la trésorerie.

Ses missions sont de deux types :

- d'ordre stratégique, visant à définir la politique globale en matière de Trésorerie Groupe, de financement, de gestion des risques de taux et de change et de placement. Elles intègrent également le suivi du haut du bilan (capitaux propres) des filiales du Groupe ;
- d'ordre opérationnel, assurant le suivi régulier des actions de la Trésorerie Groupe qui sont présentées dans un tableau de bord mensuel.

Les règles et procédures liées à la gestion de trésorerie du groupe Somfy sont formalisées dans la Charte de Gestion de Trésorerie. Les points suivants sont notamment inclus dans ce document :

- éthique ;
- risque de liquidité/change/taux d'intérêts ;
- placement des excédents de trésorerie ;
- risque de contrepartie ;
- gouvernance.

Cette charte a fait l'objet d'une revue qualité en septembre 2011. Les conclusions sont satisfaisantes.

Certifications et démarche qualité

Le groupe Somfy mène une démarche de management de la qualité par les processus suivant le référentiel ISO 9001 depuis 1995.

Les sociétés aujourd'hui certifiées ISO 9001 par l'organisme Lloyd Register Quality Assurance – LRQA ou par d'autres organismes locaux sont Somfy SAS, Simu SAS, WAY (regroupement Asa et Mingardi), Sitem, Harmonic, Somfy GmbH, Somfy BV, BFT Spa Schio.

Ces sociétés représentent l'essentiel des activités consolidées par le Groupe.

L'ensemble des collaborateurs de ces sociétés est impliqué dans cette démarche, incluant notamment les services R&D, Achats, Fabrication, Production, Commercialisation et Logistique.

Des audits qualité interne sont réalisés conformément à un plan d'audit annuel. Ce plan d'audit est défini en fonction des orientations stratégiques de l'entreprise et de façon à maîtriser les risques sur les processus opérationnels. Les actions correctives ou préventives sont gérées au sein de chaque service opérationnel ou de support.

La liste des processus opérationnels et de support entrant dans le champ d'application du management de la qualité, ainsi que leurs indicateurs, documents de référence et comités de pilotage sont définis dans le manuel qualité de l'entreprise.

La mise sous contrôle des processus est obtenue par le respect des dispositions décrites dans les différents éléments du référentiel qualité (directives, procédures,

guides méthodologiques métiers, ...) et par la mise en œuvre du principe d'amélioration continue appliqué à chacun d'eux.

La démarche Qualité est un axe clé de la stratégie du Groupe et la Direction de l'entreprise s'engage dans son déploiement et dans son pilotage.

Couverture des risques - Assurances

La politique de prévention et de protection des risques du Groupe est définie par les services Corporate en partenariat avec ses courtiers et assureurs. La grande majorité des unités est assurée par des polices groupe visant à garantir une couverture adéquate des risques aux meilleures conditions du marché. Il s'agit notamment des risques directs (incendie, vol, ...), pertes d'exploitation, responsabilité civile (y compris responsabilité civile des mandataires sociaux) et transport de marchandises. Les autres unités sont couvertes par des assurances locales.

Réalisations et projets en cours

Les projets de l'année 2012 en matière de contrôle interne et de gestion des risques ont notamment consisté à :

- faciliter le suivi des recommandations d'audit en élaborant un module E-Learning pour former de manière large et simple l'ensemble de la communauté des controllers de Somfy Activités sur l'outil Enablon dédié à la centralisation des missions d'audit et au suivi des plans d'actions ;
- établir un état des lieux sur le sujet de la gestion des assurances au niveau de l'ensemble des entités de Somfy Activités afin de s'assurer que les risques éventuels sont assurés et d'optimiser les coûts y afférents ;
- consolider l'équipe d'Audit interne, son fonctionnement et ses travaux en utilisant au maximum les compétences des auditeurs seniors récemment embauchés, et en mettant à profit l'outil d'analyse de données ACL acquis en 2011.

Le Comité d'audit et la Direction Financière soutiennent ces projets qu'ils ont suivis de près au cours de l'année 2012.

Le Président du Conseil de Surveillance

